








# Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2020/2154(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2019 : Agence européenne pour l'environnement (EEA)		
Sujet 8.70.03.09 Décharge 2019		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> <a href="#">Contrôle budgétaire</a>	 <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a> Rapporteur(e) fictif/fictive	08/09/2020
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	 <a href="#">CHRISTOFOROU Lefteris</a>	
		 <a href="#">RÓNAI Sándor</a>	
		 <a href="#">CSEH Katalin</a>	
		 <a href="#">EICKHOUT Bas</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	 <a href="#">CANFIN Pascal</a>	10/09/2020
		Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
29/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2021	Vote en commission		
30/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0080/2021</a>	
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0178/2021</a>	Résumé

24/09/2021

Publication de l'acte final au Journal officiel

## Informations techniques

Référence de procédure	2020/2154(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/03866

## Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2020)0288	29/06/2020	EC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE657.206</a>	08/01/2021	EP	
Avis de la commission	ENVI	<a href="#">PE658.871</a>	01/02/2021	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05793/2021	05/02/2021	CSL	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE680.781</a>	04/03/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0080/2021</a>	30/03/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0178/2021</a>	28/04/2021	EP	Résumé

## Acte final

Budget 2021/1574  
[JO L 340 24.09.2021, p. 0219](#)

## Décharge 2019 : Agence européenne pour l'environnement (EEA)

Le Parlement européen a décidé par 613 voix pour, 82 contre et 3 abstentions, de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2019 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 603 voix pour, 87 contre et 1 abstention, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

## États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2019 était de 75.663.812 EUR, soit une hausse de 14,99% par rapport à 2018. Le budget de l'Agence provient principalement du budget de l'Union (86,85%) et des contributions dans le cadre d'accords spécifiques, à savoir le programme Copernicus (13,15%).

## Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a salué les efforts de suivi du budget déployés au cours de l'exercice 2019 qui se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,99%, ce qui représente une hausse de 0,04% par rapport à l'exercice 2018. Il est toutefois préoccupé par le taux d'exécution des crédits de paiement qui selevait à 89,83% (soit une baisse de 1,23% par rapport à l'exercice précédent).

## Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, le personnel, les marchés publics, la durabilité, la prévention des conflits d'intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence fournit en toute indépendance des informations dignes de foi en matière d'environnement: ses publications sont de qualité et la section «cartes et données» est la plus consultée sur le site internet de l'Agence, avec plus de 2,75 millions de vues;
- l'Agence a mis en place de nouveaux flux de données pour la surveillance des émissions de CO2 des nouveaux véhicules utilitaires lourds, apporté son appui à la mise en œuvre de la gouvernance de l'Union de l'énergie et poursuivi la rationalisation de la communication d'informations relatives à l'environnement;

- en collaboration avec d'autres agences compétentes de l'Union, l'Agence a publié un rapport environnement sur l'aviation européenne et a planifié un observatoire virtuel innovant de l'Union européenne sur le changement climatique et la santé;

- l'Agence s'est engagée à être plus visible dans les médias, sur l'internet et sur les réseaux sociaux afin de faire connaître son action;

- au 31 décembre 2019, les postes au tableau des effectifs étaient pourvus à hauteur de 96,77%, 3 fonctionnaires et 117 agents temporaires étant engagés sur les 124 postes autorisés au titre du budget de l'Union. Toutefois, l'équilibre entre les hommes et les femmes est inexistant dans l'encadrement supérieur et le conseil d'administration;

- l'Agence dit avoir pris des mesures pour qu'à l'avenir, toute modification d'un contrat, et notamment de son plafond budgétaire, soit formalisée par un avenant et pour rappeler aux agents responsables des finances de toujours vérifier que le budget disponible pour les contrats se situe sous les plafonds avant d'attribuer des marchés spécifiques;

- l'Agence a pris des mesures pour garantir la transparence, prévenir et gérer les conflits d'intérêts et protéger les lanceurs d'alerte; les députés ont appelé à la création d'un cadre déontologique commun à toutes les institutions et agences de l'Union;

- l'Agence sefforce de mettre en place un lieu de travail économiquement efficient et respectueux de l'environnement et de prendre des mesures pour réduire son empreinte carbone et sa consommation d'énergie.

L'Agence s'est préparée au retrait du Royaume-Uni de l'Union, notamment en préparant ses systèmes informatiques correspondants en 2019.